

Fonctionnement de la restauration

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons vous détailler les modalités de fonctionnement de notre service de restauration.

Les formules de restauration :

Demi-pension 5 jours par semaine

L'élève déjeune tous les jours au self.

Demi-pension 4 jours par semaine :

Ce régime est réservé aux 3èmes Prépa métiers Coop et aux BTS car ils n'ont pas cours une ½ journée par semaine. L'élève déjeune 4 jours par semaine au self.

Externe :

Tout élève déjeunant moins de 4 jours par semaine au sein du Lycée est considéré comme externe.

La carte cantine doit alors être rechargée par les parents via l'interface Ecole Directe avant la consommation des repas.

A défaut, une facturation sera faite à chaque vacances scolaires, en fonction du nombre de repas consommés.

La facturation de la restauration :

La formule de restauration (externe, demi-pensionnaire 4j ou 5j) est choisie pour un trimestre complet.

Le changement de formule est possible aux vacances de Noël, puis aux vacances de Printemps.

Pour ce faire, les parents doivent effectuer la demande par e-mail en précisant le nom, prénom, classe, la formule choisie, ainsi que les jours choisis pour le trimestre suivant, à l'adresse suivante : comptabilite@ozanam.eu .

Pour la prise en compte du changement, la demande doit impérativement être effectuée au plus tard :

- Le 13 septembre 2024 pour la période de la rentrée jusqu'aux vacances de Noël (cf. coupon joint),
- Le 9 décembre 2024 pour un changement de formule au retour des vacances de Noël,
- Le 24 mars 2025 pour un changement de formule au retour des vacances de Printemps.

Les repas des demi-pensionnaires non consommés ne seront remboursés qu'en cas d'absence supérieure à une semaine, sur justificatif du médecin ou en cas de force majeure, à la demande écrite des parents auprès du service comptabilité.

La facturation des demi-pensionnaires sera établie fin septembre, pour l'année complète.

Si l'apprenant change de formule en cours d'année, nous établirons un avoir ou une facturation complémentaire en début de trimestre.

A chaque vacances scolaires, le service comptabilité effectuera un point sur les repas consommés au-delà du forfait (ou par les apprenants externes), et vous fera parvenir une facture complémentaire.

Celle-ci sera à votre disposition sur l'espace Ecole Directe des parents, et s'ajoutera automatiquement à votre prélèvement bancaire.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire souhaitée.

Soyez assurés de notre dévouement.

Le service comptabilité

A l'adresse mail suivante : comptabilite@ozanam.eu

Madame / Monsieur

Parents de

En classe de

- Choisissent la formule de restauration suivante pour l'année 2024/2025 :

	Régime	Prix du repas
<input type="checkbox"/>	Demi-pensionnaire : Forfait 5 jours / semaine	6,90 €
<input type="checkbox"/>	Demi-pensionnaire : Forfait 4 jours / semaine <i>(Uniquement 3 PM Coop et BTS)</i>	6.90 €
<input type="checkbox"/>	Externe : plateau repas	7,50 €

Date et Signature des parents :